

Réfléchir. Réseauter. Protéger.

Rapport annuel 2012-2013



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



Depuis sa création en 2007, l'Ordre marque chaque anniversaire en ajoutant un nouveau jalon dans le plat qui se trouve à l'accueil du bureau de l'Ordre, à la vue de tous les visiteurs.

« Les grandes choses ne s'accomplissent pas par la force des muscles, la vitesse ou la dextérité physique; elles sont le fruit de la réflexion, de la force de caractère et du discernement. »

- Marcus Tullius Cicero (traduction libre)

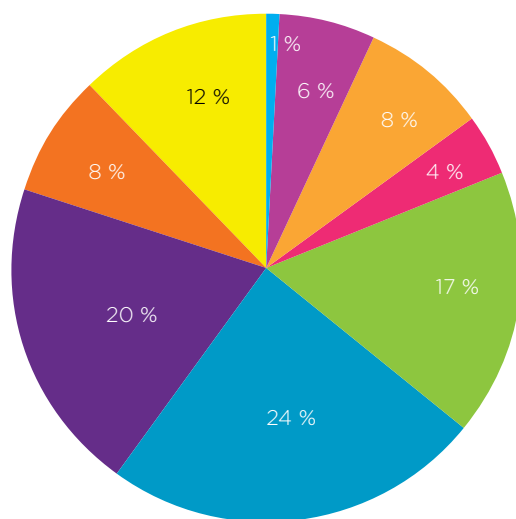
L'Ordre célèbre cinq années de progrès



De la première demande d'inscription en septembre 2008 aux 44 000 certificats d'inscription et plus délivrés au 30 juin 2013, l'Ordre a accompli beaucoup durant ses cinq années d'existence. Outre l'augmentation phénoménale du nombre de membres, l'Ordre a travaillé dur pour remplir son mandat de protection de l'intérêt du public.

Pour marquer notre cinquième anniversaire, nous nous penchons dans tout le rapport annuel sur quelques-unes de nos réalisations à ce jour.

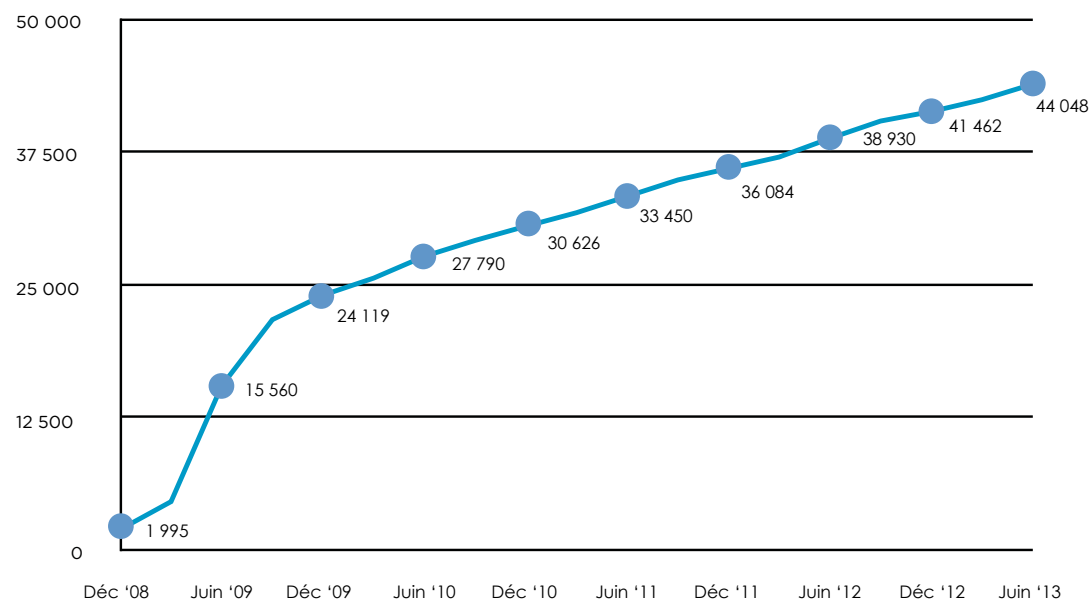
Répartition des membres selon leur circonscription électorale



- Circonscription n° 1 - Région du Nord et du Nord-Est
- Circonscription n° 2 - Région de l'Est
- Circonscription n° 3 - Région du Sud-Est
- Circonscription n° 4 - Région du Centre-Est
- Circonscription n° 5 - Région de Toronto
- Circonscription n° 6 - Région du Centre-Ouest
- Circonscription n° 7 - Région de Hamilton/Niagara
- Circonscription n° 8 - Région du Sud-Ouest
- À l'extérieur de l'Ontario

Membres en règle au 30 juin 2013

Certificats d'inscription délivrés 2008-2013





Message de la présidente

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel de cette année et de célébrer le cinquième anniversaire de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance avec un thème commémoratif : *Réfléchir. Réseauter. Protéger.*

Les priorités stratégiques de l'Ordre pour la période 2012-2015 ont guidé les travaux du conseil au cours de l'exercice. Parmi ces travaux, citons la préparation d'un examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* et l'approbation d'un code de conduite pour les membres du conseil de l'Ordre. Ce code de conduite promouvra la transparence et l'objectivité dans la prise de décisions du conseil.

L'Ordre a également commencé à élaborer un cadre de réglementation à l'appui d'un programme d'apprentissage professionnel continu (APC) en animant des tables rondes dans tout l'Ontario afin de recevoir des commentaires sur l'élaboration du programme. Je tiens à remercier les centaines de membres, de parties prenantes et de partenaires qui ont contribué à ces discussions en exprimant leurs idées. Votre soutien nous a aidés à façonner le cadre et à mieux cerner les besoins d'apprentissage des éducatrices et des éducateurs inscrits de la petite enfance (EPEI).

Outre le programme d'APC, l'Ordre a préparé le lancement de son projet pilote de leadership en planifiant son premier symposium sur le leadership dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. L'initiative permettra à 31 EPEI de tester les ressources et les outils qui feront éventuellement partie du programme d'APC.

Cette année a été marquée par une élection des membres du conseil dans les circonscriptions n^{os} 3, 4, 5, 7 et 8. À la première réunion du conseil suivant l'élection, j'ai été réélue présidente du conseil, et le conseil a élu les membres de notre comité exécutif. Onze EPEI ont également été nommés en tant que non-membres du conseil au sein des comités.

Alors que je fais le bilan des travaux entrepris depuis la création de l'Ordre en 2008, je suis fière de la façon dont le conseil et le personnel se sont acquittés de leur tâche d'établir un organisme d'autoréglementation pour la profession qui protège l'intérêt public. J'aimerais remercier mes collègues du conseil et le personnel de l'Ordre pour leur excellent travail et j'en profite aussi pour exprimer ma gratitude aux partenaires et aux parties prenantes pour le soutien et la collaboration qu'ils nous ont apportés. L'Ordre a franchi de nombreux jalons au cours de ses cinq premières années d'existence et je sais qu'il y en aura bien d'autres.

Lois Mahon, EPEI

Message de la registrateure et chef de la direction

Je suis heureuse de célébrer le cinquième anniversaire de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance avec la publication de ce rapport annuel.

Guidé par ses priorités stratégiques, l'Ordre s'est concentré sur plusieurs domaines clés de son développement en 2012-2013. Il s'est entre autres appliqué à sensibiliser les membres et le public de façon plus proactive pour s'assurer que la raison d'être et les activités de l'Ordre soient mieux connues.

Cette année, nous avons engagé un chef en relations externes, effectué une analyse du paysage des parties prenantes et créé une infrastructure interne pour améliorer nos fonctions de sensibilisation. Nous récoltons déjà les fruits de ces efforts.

Pendant l'élaboration d'un cadre pour un programme d'APC, nous avons sollicité les commentaires des membres dans les huit circonscriptions électorales de la province, organisé une table ronde interrégionale en français et rencontré des partenaires et des parties prenantes dans le secteur. Les précieux commentaires reçus ont permis d'éclairer la demande de l'Ordre auprès du ministère de l'Éducation d'approuver un règlement à l'appui d'un programme d'APC. Nous partagerons régulièrement plus d'information avec les membres au fur et à mesure de l'élaboration.

En vue de mieux évaluer les besoins et les attentes des proposants, l'Ordre a sondé un échantillon de membres cette année pour en savoir plus sur leurs expériences de transition vers l'accès à la profession et le début de carrière. Les résultats du sondage sont examinés dans un rapport intitulé *Transition vers l'accès à la profession et le début de carrière*, qui se trouve sur notre site Web.

L'accent que nous avons mis sur les priorités stratégiques de l'Ordre cette année a renforcé notre capacité de réglementer la profession d'EPE dans l'intérêt public. L'Ordre a délivré plus de 6 000 certificats d'inscription cette année, ce qui fait passer à 44 048 le total de certificats délivrés durant ses cinq années d'existence. Nous prévoyons que le nombre de membres va continuer à augmenter au cours du prochain exercice. À la fin de l'exercice, la situation financière de l'Ordre était toujours robuste.



S.E. Corke



Activités de l'Ordre 2012-2013 guidées par nos priorités stratégiques

Les activités de cette année ont été guidées par les priorités stratégiques de l'Ordre pour la période 2012-2015. Fort d'une vision claire selon laquelle tous les membres de l'Ordre acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence, l'Ordre a atteint des objectifs clés dans plusieurs domaines.

Renforcement de la gouvernance de l'Ordre

Au cours de l'année écoulée, les membres du conseil de l'Ordre se sont engagés à renforcer la structure de gouvernance de la façon suivante:

- En approuvant un code de conduite qui régira tous les membres élus et nommés du conseil et promouvra la transparence et l'objectivité dans leur prise de décisions.
- En demandant à l'ensemble des membres du conseil, des non-membres du conseil et des membres du public nouvellement nommés de participer à des séances d'orientation.



- En examinant le mandat des comités pour s'assurer de la cohérence et de l'exactitude de leur travail.
- En nommant une registrateur adjointe qui assume plusieurs des fonctions de la registrateur prévues par la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.
- En tenant 12 audiences disciplinaires et en répondant à 38 plaintes.
- En organisant des élections de membres du conseil dans cinq circonscriptions électorales.
- En élisant une présidente et une vice-présidente et en nommant 11 EPEI en tant que non-membres du conseil au sein des comités en juin 2013.

Priorité stratégique n° 1 Mettre en œuvre un mécanisme complet d'assurance de la qualité de la préparation postsecondaire pré-service.

L'Ordre s'est rapproché de sa première priorité stratégique de la façon suivante:

- En demandant l'autorité de participer à l'assurance de la qualité de la préparation postsecondaire pré-service dans le cadre de l'examen de la Loi sur les EPE marquant la cinquième année depuis son entrée en vigueur.
- En collaborant avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin d'établir un cadre d'apprentissage essentiel pour les étudiants des programmes d'éducation de la petite enfance. Le travail de l'Ordre s'est reflété dans les *Normes pour le programme : Éducation en services à*

l'enfance des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Engagement à l'égard de l'apprentissage continu

Priorité stratégique n° 2

Établir une exigence d'apprentissage professionnel continu (APC) qui contribue à enrichir les compétences des membres et favorise une culture de l'apprentissage permanent.

Pour répondre à cette priorité stratégique, l'Ordre a commencé à travailler à l'élaboration d'un cadre pour un programme d'APC, l'objectif étant de concevoir un règlement qui facilitera le respect de l'exigence d'un tel programme. L'Ordre y est parvenu de la façon suivante:

- En invitant des EPEI et des parties prenantes du secteur à participer à 15 groupes de discussion.
- En animant 32 tables rondes dans toute la province pour 420 membres de l'Ordre, parties prenantes et partenaires.
- En envoyant des sondages à l'automne 2012 et au printemps 2013, auxquels l'Ordre a reçu plus de 5 000 réponses de ses membres.
- En créant un projet pilote de leadership pour l'automne 2013. L'initiative qui vise à renforcer la capacité de leadership dans le secteur fait appel à 25 EPEI en tant que participantes et à six EPEI en tant que mentors.
- En planifiant un symposium sur le leadership pour souligner l'importance du leadership dans le secteur de l'éducation de la petite enfance.

- En élaborant le module Attentes de la profession, que les EPEI suivront dans le cadre du programme d'APC.
- En envoyant au ministère de l'Éducation une demande officielle d'approbation d'un règlement relatif à l'APC.

Appui aux membres de l'Ordre

Priorité stratégique n° 3

Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation qui amènera les membres à partager la responsabilité de l'excellence dans l'exercice de la profession.

Cette année, l'Ordre a délivré plus de 6 000 certificats d'inscription, ce qui fait passer le total de certificats délivrés depuis sa création à 44 048. Tandis que le nombre de membres s'accroît, l'Ordre s'est engagé à les mobiliser et à établir des liens avec eux par le biais de ses services aux membres:

- En établissant des temps de réponse uniformes pour toutes les demandes de renseignements sur l'Ordre.
- En mettant en œuvre les recommandations faites par le Bureau du commissaire à l'équité dans son rapport de 2012, telles qu'offrir davantage d'information sur l'inscription et les appels relatifs aux inscriptions sur le site Web.
- En sondant un échantillon de membres de l'Ordre pour en savoir plus sur leurs expériences de transition vers l'accès à la profession et le début de carrière.
- En investissant dans l'infrastructure TI afin de travailler à la création d'un portail pour les membres qui, une fois en service, leur permettra de faire des demandes d'inscription et de renouvellement d'inscription en ligne.

- En planifiant un changement de l'adresse du site Web, ordre-epe.ca ou college-ece.ca, pour en augmenter la visibilité et l'accès.
- En organisant la quatrième assemblée annuelle des membres en janvier 2013 et en affichant un enregistrement en ligne.
- En consultant les membres au sujet d'un nouveau nom pour la publication de l'Ordre. Plus de 1 000 réponses ont été obtenues, et le nom *Connexions* a été officiellement choisi.
- En ajoutant davantage de contenu dans *Connexions* pour appuyer les membres dans l'exercice de leur profession.
- En partageant des nouvelles de l'Ordre et du secteur de l'apprentissage des jeunes enfants avec les membres par le biais de courriels de masse réguliers et de mises à jour du site Web.

Augmentation de la sensibilisation et de la compréhension

Priorités stratégiques n°s 4 et 5

Mettre en œuvre une stratégie d'information afin de mieux faire connaître et comprendre au public les façons dont l'Ordre protège l'intérêt public. Renforcer les liens et en établir de nouveaux pour améliorer la réputation de l'Ordre.

L'Ordre s'est engagé à sensibiliser les employeurs, les parents, les groupes communautaires et les représentants du gouvernement pour s'assurer qu'ils soient bien informés au sujet de sa mission de protection de l'intérêt public. Cette année, l'Ordre a favorisé des relations avec divers partenaires et parties prenantes de la façon suivante:



- En faisant une présentation sur la modernisation des services de garde d'enfants en Ontario devant la Division de l'apprentissage des jeunes enfants du ministère de l'Éducation en septembre 2012.
- En renforçant sa relation avec le ministère par le biais de réunions trimestrielles. Le *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* du ministère souligne le rôle important de l'Ordre dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- En élaborant une stratégie de relations externes qui permettra à l'Ordre d'informer les membres, les parents et le public sur son rôle et sur l'importance des EPEI.
- En établissant des relations avec des organismes tels que les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux.
- En publiant une brochure sur le tableau public des membres de l'Ordre.
- En effectuant plus de 100 présentations qui ont permis d'atteindre plus de 4 000 membres, proposant, partenaires et parties prenantes dans toute la province.
- En mettant à jour et en améliorant le site Web de l'Ordre en y ajoutant de l'information et des ressources.

Conseil de l'Ordre

L'Ordre est régi par un conseil formé de 24 membres qui surveille l'élaboration des politiques et la gestion des affaires de l'Ordre. Le conseil et ses comités prennent les décisions qui se rapportent aux conditions d'accès à la profession, aux normes professionnelles et de déontologie, à la faute professionnelle, à l'incompétence et à l'inaptitude. Des 24 membres du conseil, 14 sont des EPEI élus par les membres de l'Ordre et 10 sont des membres du public nommés par le gouvernement de l'Ontario.

Nomination d'une nouvelle membre du public au conseil et de nouveaux non-membres du conseil aux comités

Cette année, l'Ordre a accueilli une nouvelle membre du public, Madeleine Champagne, pour siéger au conseil. L'Ordre a également accueilli au sein de ses comités 11 membres ne faisant pas partie du conseil : Karen Kennedy EPEI, Rosario Dizon EPEI, Christine Hemple EPEI, Shelley McLaughlin EPEI, Joanne Tuck EPEI, Laura Urso Whalen EPEI, Elizabeth Zufelt EPEI, Richard Stronach EPEI, Lynn Haines EPEI, Rhiannon Brown EPEI et Jacqueline Hooper-Boyd EPEI.

Résultats des élections des membres du conseil de 2013

En avril 2013, l'Ordre a tenu des élections des membres du conseil dans les circonscriptions n^{os} 3, 4, 5, 7 et 8. Le conseil de l'Ordre est heureux d'accueillir à nouveau les neuf membres suivants : Susan Quaiff EPEI, Linda Cottes EPEI, Roxanne Lambert EPEI, Valerie Sterling EPEI, Richard (Dick) Winters EPEI, Heather Yeo EPEI, Susan (Darlene) Edgar EPEI, Barbara Brown EPEI et Vera Niculena (Nici) Cole EPEI. Des biographies de tous les membres du conseil figurent sur le site Web de l'Ordre.

Prochaines élections des membres du conseil

En 2014, l'Ordre tiendra les quatrièmes élections des membres du conseil dans les circonscriptions n^{os} 1, 2 et 6. Les élections auront lieu en avril, et les résultats seront disponibles en mai.



Les membres du conseil ont parlé de leur expérience avec des candidates et candidats potentiels, par vidéo, afin de mieux faire connaître le processus et d'encourager d'autres membres de l'Ordre à s'impliquer. La vidéo se trouve sur le site Web de l'Ordre.



Conseil de l'Ordre

Dernière rangée, du gauche à droite:

Eugema Ings EPEI; Larry O'Connor; Nerene Virgin; Anna Baas-Anderson EPEI; Bruce Minore; Rosemary Sadlier; Carol Crill-Russell; Sophia Tate EPEI

Milieu, de gauche à droite:

Richard (Dick) Winters EPEI; Susan Quaiff EPEI; Vera Niculena (Nici) Cole EPEI; Barbara Brown EPEI; Valerie Sterling EPEI; Rosemary Fontaine; Ann Robichaud-Gagné; Lisa Lamarre RECE; Christine Forsyth; Madeleine Champagne

Du devant, de gauche à droite:

Linda Cottes EPEI; Susan (Darlene) Edgar EPEI (vice-présidente); Lois Mahon EPEI (présidente); Heather Yeo EPEI; Roxanne Lambert EPEI

Absent : Ron Wideman

Rapports des comités 2012-2013

Le comité exécutif surveille la mise en œuvre des politiques et la gestion des affaires de l'Ordre.

Le comité exécutif a tenu des réunions ordinaires et trois réunions spéciales pour traiter d'affaires confidentielles en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

Le comité a recommandé au conseil d'approuver le plan financier triennal de l'Ordre qui inclut des stratégies relatives aux communications, à la technologie de l'information et aux ressources humaines. Il a recommandé un budget pour l'exercice 2013-2014 à partir de l'analyse des états financiers précédents.

En outre, le comité a présenté une recommandation au conseil pour approuver une demande de règlement relatif au programme d'apprentissage professionnel continu (APC) auprès du ministère de l'Éducation, et il a surveillé la mise en œuvre du projet pilote de leadership. Il a également appuyé la demande d'examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* de l'Ordre auprès du conseil.

Le comité a soutenu le conseil dans le cadre d'un certain nombre de réalisations, telles que l'examen de son mandat et la recommandation d'un code de conduite.

Le comité des plaintes étudie les plaintes se rapportant à des membres de l'Ordre et fait enquête sur elles. Il détermine également les mesures à prendre.

Au cours de l'année écoulée, le comité des plaintes s'est réuni six fois pour délibérer au sujet de plaintes contre des membres de l'Ordre et a donné des avertissements à 11 membres; il a fourni des conseils et mis des rappels à l'ordre à sept membres; il a renvoyé neuf cas en vue d'une audience; et il a décidé de ne prendre aucune autre mesure relativement à neuf plaintes.

Le comité a adopté des normes de service pour la réception des plaintes et les enquêtes afin de s'assurer que les tâches soient achevées dans des délais précis et que les plaintes soient traitées en temps voulu. Le comité a mis en œuvre le processus de règlement extrajudiciaire des différends dans son intégralité et a ratifié un protocole d'entente entre la membre et l'Ordre. Il a aussi adopté

un protocole de partage de l'information avec le ministère de l'Éducation selon lequel le ministère envoie à l'Ordre des avis d'incident grave, des rapports d'inspection et des plaintes lorsqu'un membre de l'Ordre est impliqué. Enfin, il a encouragé les étudiantes et étudiants stagiaires à s'acquitter de leur responsabilité de signaler à la Société d'aide à l'enfance tout enfant ayant besoin d'être protégé contre des sévices ou des blessures.

Le comité de discipline entend les questions qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes ou le comité exécutif. Il détermine également si un membre de l'Ordre est coupable de faute professionnelle ou est incompetent.

Le comité de discipline s'est réuni quatre fois et a tenu 12 audiences au cours de l'année écoulée. Trois audiences ont abouti à la révocation des certificats d'inscription des membres; cinq audiences, à des suspensions de certificat, une obligation de suivre un cours et une réprimande; deux audiences, à une obligation de suivre un cours, une réprimande et un engagement à ne pas refaire de demande d'inscription pendant au moins six mois, les membres ayant déclaré renoncer à leur inscription. Des avocats indépendants ont fourni un soutien aux membres du comité quant aux procédures d'audience, à l'évaluation des preuves et de la crédibilité des témoins, qui doit être effectuée avant les délibérations, et à la rédaction de motifs solides pour appuyer leurs décisions. Le comité a établi des politiques de façon à ce que la prise de décisions des différents sous-comités demeure cohérente.

Le comité d'aptitude professionnelle entend les questions qui lui sont renvoyées concernant les allégations d'incapacité de la part des membres et prend des décisions en conséquence.

Le comité doit déterminer si un membre est inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et, si c'est le cas, assortir son certificat d'inscription de conditions, de restrictions ou d'un changement de statut, le cas échéant. Le certificat d'inscription du membre peut aussi être révoqué ou suspendu.

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année écoulée. Aucun cas n'a été renvoyé au comité en vue d'une audience. Le comité a recommandé un changement du règlement administratif au conseil de l'Ordre préconisant que

12 membres soient nommés pour siéger au comité d'aptitude professionnelle et que les mêmes 12 membres soient également nommés pour siéger au comité de discipline. De cette façon, les 12 membres des deux comités sont formés ensemble et ils ont tous la possibilité de participer à des sous-comités et de mener des audiences. La recommandation a été acceptée, et le règlement administratif a été modifié en conséquence.

Le comité d'appel des inscriptions doit examiner les demandes d'inscription portées en appel par les auteurs.

Le comité s'est réuni 10 fois; au cours de trois réunions, les membres du comité ont examiné des demandes de prolongation du délai pour présenter une demande d'examen. Au cours de l'année, le comité a reçu 66 demandes d'examen et a effectué 63 examens. Des 63 examens, quatre ont été ajournés, les proposant devant fournir un complément d'information. Dans 59 cas, le comité a enjoint à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription. Aucun des proposant n'a retiré sa demande d'examen.

Le comité a adopté des mesures pour rendre le processus d'examen des appels plus efficace et traiter les cas en souffrance plus rapidement. Le comité a également clarifié le processus d'appel des inscriptions pour les proposant en donnant des réponses aux questions les plus fréquentes sur le site Web de l'Ordre.

Le comité des inscriptions guide le conseil sur des questions de politique en matière d'inscription telles que celles qui se rapportent aux exigences d'inscription et à l'évaluation des programmes d'éducation et des proposant.

Le comité des inscriptions s'est réuni trois fois cette année et a traité plusieurs questions de politique, notamment l'assurance de la qualité des programmes préservice pour les EPE. Le comité a examiné des nouveaux programmes qui doivent être ajoutés sur la liste des programmes d'études postsecondaires approuvés par l'Ordre. Le comité a consulté des spécialistes de la reconnaissance officielle des programmes au sujet des pratiques actuelles dans d'autres professions et a rencontré des représentants d'organismes de réglementation qui accordent une reconnaissance officielle à leurs programmes préservice pour en savoir plus sur les procédures suivies. Il a également réalisé un sondage sur les transitions de carrière ainsi qu'un sondage auprès des nouveaux membres, et a révisé les formulaires de demande d'inscription et les guides d'accompagnement de l'Ordre. Enfin, le comité a fourni des conseils sur un programme de prise de contact avec les étudiants et le corps professoral.

Le comité des élections surveille l'élection des membres du conseil et la nomination des membres des comités ne faisant pas partie du conseil.

Le comité des élections s'est réuni huit fois cette année pour élire des membres du conseil dans cinq circonscriptions électorales; neuf candidates et candidats ont été réélus au conseil. Le comité s'est appliqué à augmenter la sensibilisation et la participation au processus électoral par le biais de courriels de masse aux membres et de mises à jour sur le site Web de l'Ordre. Il a également lancé un processus simplifié de mise en candidature en introduisant des formulaires électroniques de mise en candidature, disponibles en ligne.

Le comité des nominations fait des recommandations au conseil en vue de la nomination des présidents et des membres des comités, à l'exception des membres du comité exécutif qui sont choisis par l'ensemble du conseil à la première réunion ordinaire suivant une élection.

Le comité s'est réuni deux fois cette année et a examiné des recommandations afin de nommer de nouveaux membres pour tous les comités statutaires et permanents du conseil. Cette année, 11 nouveaux membres ne faisant pas partie du conseil ont été nommés pour siéger aux comités.

Le comité des normes d'exercice fait des recommandations au conseil en ce qui a trait aux normes déontologiques et professionnelles et à l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour les membres.

Cette année, le comité s'est réuni sept fois et s'est concentré sur l'élaboration du programme d'APC de l'Ordre en examinant les exigences d'apprentissage continu et les outils des organismes d'autoréglementation. Il a étudié les commentaires obtenus lors de consultations avec des membres et des parties prenantes. Le comité a fourni une orientation au personnel dans le cadre de l'élaboration d'un guide, d'un outil d'autoévaluation, d'un plan d'apprentissage professionnel et d'autres ressources pour appuyer les membres participant au programme d'APC.

Le comité a aussi guidé l'élaboration d'un module d'apprentissage pour les membres au sujet de l'Ordre et de son rôle au sein de la profession d'EPE. Enfin, il a examiné et appuyé une demande de règlement relatif à l'APC faite par l'Ordre auprès du ministère de l'Éducation.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, qui comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les

montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Crowe Soberman LLP

CROWE SOBERMAN LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
le 24 octobre 2013



La rapport de l'auditeur fait référence à plusieurs exercices car l'Ordre a adopté de nouvelles normes comptables en 2012-2013.

État de la situation financière

Au	30 juin 2013	30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2011
ACTIFS			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces	5 486 909 \$	4 004 451 \$	2 284 073 \$
Créances	36 266	32 820	91 836
Frais payés d'avance et divers	109 040	84 401	73 541
	5 632 215	4 121 672	2 449 450
Équipement et améliorations locatives			
	931 359	1 128 159	1 367 254
	6 563 574 \$	5 249 831 \$	3 816 704 \$
PASSIFS			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges courues	312 371 \$	268 668 \$	248 783 \$
Recettes reportées	3 498 806	3 121 884	2 640 225
	3 811 177	3 390 552	2 889 008
Incitatif à la location reporté			
	44 857	52 293	59 729
	3 856 034	3 442 845	2 948 737
Engagements			
ACTIFS NETS			
Actif net investi dans l'équipement et les améliorations locatives	931 359	1 128 159	1 367 254
Actif net non affecté (Insuffisance)	1 776 181	678 827	(499 287)
	2 707 540	1 806 986	867 967
	6 563 574 \$	5 249 831 \$	3 816 704 \$

Au nom du conseil

Membre



Membre



État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 30 juin	2013	2012
Recettes		
Cotisations, et droits d'inscription	6 085 103 \$	5 481 130 \$
Autres recettes	77 270	27 340
Intérêts créditeurs	39 232	20 980
	6 201 605	5 529 450
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	2 667 837	2 242 348
Loyer	712 343	673 246
Services de consultation	301 548	191 412
Projets	229 722	161 089
Honoraires professionnels	209 782	312 359
Messageries et frais de poste	181 866	141 655
Impression et conception graphique	120 295	56 897
Réunions de comités	111 442	109 137
Frais de cartes de crédit	104 329	87 896
Fournitures informatiques	94 822	82 003
Réunions du conseil	85 691	76 703
Frais de bureau et frais généraux	53 584	49 886
Traduction	52 866	29 004
Téléphone	45 896	37 430
Communications et marketing	39 719	32 022
Équipement de bureau	15 361	12 619
Assurances	14 389	13 123
Réparations et entretien	13 476	8 968
Frais bancaires	13 294	16 073
Amortissement	232 789	256 561
	5 301 051	4 590 431
Excédent des recettes sur les dépenses	900 554 \$	939 019 \$

Regard sur l'exercice 2013-2014

Alors que l'Ordre entre dans sa sixième année d'existence, il y règne une grande effervescence.

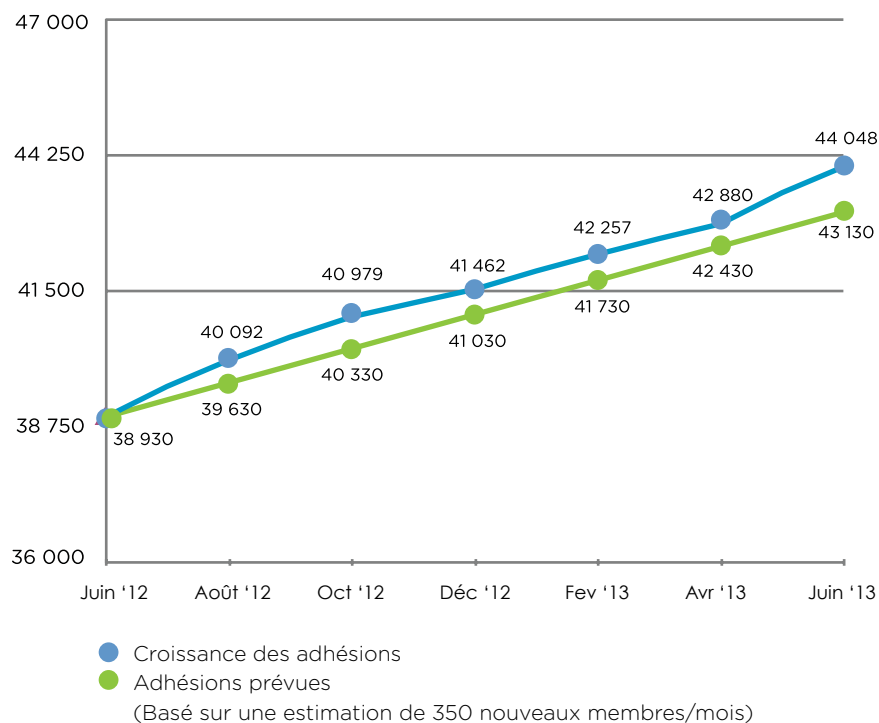
Le nombre de membres a dépassé nos prévisions initiales et d'ici juin 2014, nous devrions avoir délivré plus de 48 000 certificats d'inscription.

Bien que certains membres quittent l'Ordre en raison d'un départ à la retraite, par exemple, d'autres reviennent dans la profession étant donné les nouvelles possibilités nombreuses offertes aux EPEI. Cela nous donne un modèle de gestion solide et nous permet de maintenir les frais de renouvellement annuels à 150 \$, ce qui représente une des cotisations les plus basses parmi les ordres d'autoréglementation.

Le jalon de cinq ans a suscité l'examen législatif de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Cet été, le ministère de l'Éducation a affiché une invitation à soumettre des commentaires pour savoir si l'Ordre atteint ses objectifs et les changements qu'il doit apporter pour améliorer son fonctionnement. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous attendons les résultats de ces consultations. L'Ordre a fait une présentation demandant, entre autres, que certaines des exemptions de l'inscription soient levées afin d'améliorer sa capacité de protéger l'intérêt public.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, nous nous appliquerons à progresser par rapport aux priorités stratégiques du conseil. Le lancement du projet pilote de leadership en septembre 2013, de concert avec notre premier symposium sur le leadership, revêt une importance particulière. Durant l'exercice financier 2012-2013, l'Ordre a élaboré un programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Avant sa mise en œuvre, le gouvernement de l'Ontario aura à mettre en place des changements législatifs et réglementaires. Le programme d'APC a fait l'objet de vastes consultations auprès des membres et des parties prenantes; son lancement est prévu en septembre 2014.

Adhésions à l'Ordre - Croissance réelle vs. croissance prévue



Tout au long de l'année, nous continuerons à investir dans nos relations avec les paliers de gouvernement, les associations et les réseaux professionnels, les établissements d'enseignement et à nous tenir informés des travaux effectués sur le plan international dans les domaines de l'éducation de la petite enfance et de la réglementation.

Le travail dynamisant de l'Ordre est mené à bien par une équipe de membres du personnel passionnés et dévoués. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos réalisations.

Aperçu de l'exercice 2013-2014

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Budget de fonctionnement

Exercice se terminant le 30 juin 2014

Recettes

Droits d'inscription et frais de dossier	6 316 838 \$
Autre	137 750
Intérêts créditeurs	41 335

Total des recettes **6 495 923**

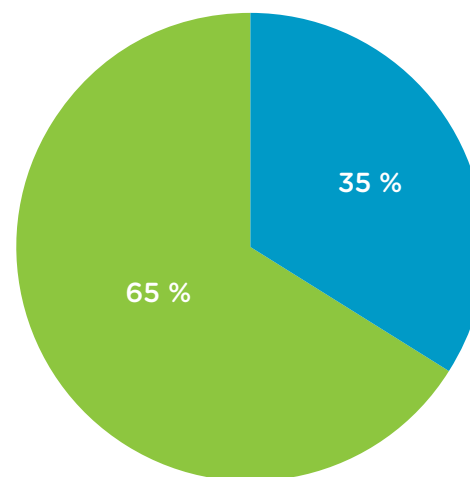
Dépenses

Salaires et avantages sociaux	3 327 535
Loyer	747 607
Services professionnels	480 467
Frais juridiques	355 000
Assurances	15 952
Conception graphique et valorisation de la marque	12 500
Impression	106 455
Publicité et promotion	25 700
Services de traduction	45 000
Conférences et colloques	57 500
Frais de recrutement	3 000
Perfectionnement professionnel	78 701
Matériel de projet	15 000
Déplacements	205 330
Séances de travail	10 000
Frais et droits	10 000
Honoraires quotidiens	103 400
Services de traiteur	25 757
Frais de poste et de messageries	225 004
Dépenses de bureau	75 534
Matériel de bureau	8 447
Location d'équipement	11 908
Fournitures informatiques	6 292
Logiciels	149 333
Internet et téléphone	50 978
Réparations et entretien	5 743
Frais bancaires et frais de service	116 769
Amortissement	212 232

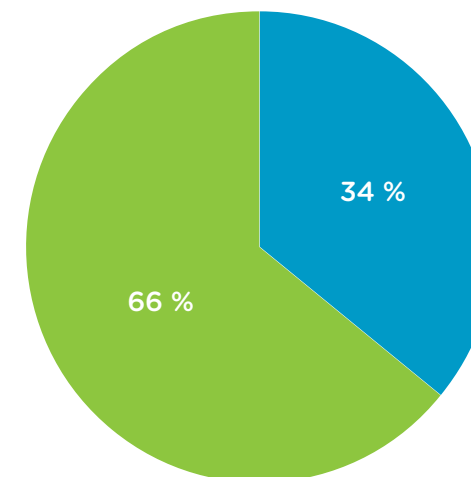
Total des dépenses **6 487 145**

Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses **8 778 \$**

Affectation des fonds de l'Ordre 2012/2013, Chiffres réels vérifiés



Affectation des fonds de l'Ordre 2013/2014, Chiffres budgétisés



- Administration et gestion (RH, TI, finances, infrastructure et frais généraux)
- Services directs aux membres

Message de l'honorable Liz Sandals, ministre de l'Éducation

L'Ontario s'affirme de plus en plus comme un chef de file en matière de prestation de programmes et de services à la petite enfance. Du lancement du nouveau programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, en passant par la modernisation des services de garde, jusqu'à la publication du *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* et à la création des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, notre gouvernement place l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au coeur des priorités du ministère de l'Éducation.

Cet essor ne serait pas possible sans l'engagement et le leadership indéfectibles des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits, qui dispensent des programmes et services de haute qualité aux enfants de l'Ontario. Je me réjouis de constater que votre extraordinaire connaissance du développement de la petite enfance et de l'apprentissage axé sur le jeu se traduit par des interactions, expériences et environnements de qualité qui permettent aux enfants de s'épanouir. J'aimerais remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre excellent travail et votre dévouement, qui ont des effets positifs sur la vie des enfants et des familles.



Au cours de la dernière année, notre ministère a collaboré avec l'Ordre au projet pilote de leadership et au programme d'apprentissage professionnel continu. Ces initiatives ne sont que deux des nombreux exemples de notre soutien aux professionnelles et professionnels de la petite enfance et de notre engagement envers un système global de la petite enfance de haute qualité dont nous pouvons tous bénéficier.

Je félicite l'Ordre d'avoir atteint la marque des cinq ans d'existence, et je vous souhaite beaucoup de succès à l'aube de votre sixième année. Je suis enthousiaste à l'idée de continuer à travailler de concert avec l'Ordre pour soutenir le travail inestimable des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Je vous remercie de nouveau de votre engagement à offrir aux enfants un environnement d'apprentissage sain, sécuritaire, attentionné et stimulant.

Liz Sandals
La ministre

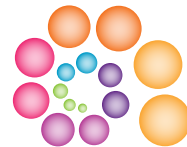


**Ordre des éducatrices et des éducateurs
de la petite enfance**

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone: 416 961-8558
Télécopieur: 416 961-8772
Sans frais: 1 888 961-8558

info@ordre-epe.ca | ordre-epe.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance